

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ici, on partage la voie cyclable!

Vaudreuil-Dorion, le 23 mai 2023 – À l’occasion du mois du vélo, la Ville de Vaudreuil-Dorion lance la campagne *Ici, on partage la voie cyclable!*, qui vise à sensibiliser les utilisateurs des voies cyclables à faire preuve de respect envers tous les usagers. Ces pistes sont devenues multifonctions au fil des ans alors que s’y croisent cyclistes, joggeurs, marcheurs, patineurs à roues alignées, etc. Il est donc primordial de conscientiser ces usagers afin de s’assurer que la cohabitation soit harmonieuse.

« La Ville a développé un réseau de voies cyclables qui atteint maintenant plus de 55 km et nous en sommes vraiment fiers! Ce dernier est accessible à tous. Toutefois, pour permettre les déplacements de façon sécuritaire et agréable, il est essentiel que les usagers fassent preuve de respect », explique Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion.

Cette campagne sera déclinée sur différents médias tels que le site Internet, les médias sociaux de la Ville et des affiches sur le territoire. Mentionnons qu’elle a été rendue possible grâce à la participation de citoyens de Vaudreuil-Dorion, qui représentent les usagers de ces voies cyclables. Des panneaux métalliques seront aussi prochainement installés aux abords des pistes cyclables, rappelant aux utilisateurs que tous ont leur place et qu’il est primordial de rester courtois. Avec la mise en place de ces mesures, la Ville de Vaudreuil-Dorion espère que les usagers pourront circuler de façon plus sécuritaire sur les pistes cyclables, et ce, en toute saison.

Les bonnes pratiques et le respect des règles

Le Code de la sécurité routière s’adresse à tous. Le respecter est essentiel afin que le partage de la route avec les autres usagers soit le plus harmonieux possible. Des imprévus peuvent subvenir : personnes qui sortent entre deux voitures, portières qui s’ouvrent, automobilistes qui oublient d’utiliser leurs feux clignotants, etc. Il est donc primordial d’être attentif et concentré sur la route. Il est important de rester vigilant aux intersections en établissant un contact visuel avec les autres usagers de la route. La prudence est particulièrement de mise aux intersections où il est permis de tourner à droite au feu rouge. Enfin, pour anticiper les dangers et les imprévus sur la route, il est recommandé d’adopter une vitesse modérée, entre 15 et 20 km/h, afin d’avoir le temps de réagir.

Planifier ses déplacements

La carte interactive sur le site Web de la Ville présente le réseau actuel de voies cyclables sur rue et hors chaussée. Les citoyens sont invités à la consulter avant de se déplacer d'un point à l'autre, au besoin.